

# «UNE COUR DES MIRACLES A JOIGNY»?

Par Madeleine Boissy

## L'explosion

**21 Avril 1981....! Vingt ans déjà !**

Sept heures venaient de sonner à l'église Saint-Jean. Presque tous les Joviniens sommeillaient encore ou étaient tout juste levés. Les commerçants n'avaient pas encore ouvert leurs boutiques à l'exception des boulanger et les rues étaient presque désertes. Seuls quelques habitants du quartier allaient chercher leur pain avant de se rendre à leur travail. Une odeur de gaz bien plus intense qu'à l'ordinaire (depuis très longtemps l'air de ces lieux en était imprégné) les avait surpris et inquiétés.

Brusquement ce fut le drame : énorme déflagration rappelant les bombardements de 1940, explosion dont l'onde de choc se propagea dans toute la ville, même au delà du pont et jusqu'aux villages environnants.

Tuiles, briques, poutres, colombages furent projetés dans l'air au milieu d'un épais nuage de poussière et de torchis pulvérisé qui allait retomber sur ce qui était quelques instants avant un groupe de maisons. Les magasins et les logis attenants, situés au carrefour des rues Cortel et Montant au Palais, étaient réduits à un enchevêtrement informe d'éléments de bois et de pierre de toutes tailles. Des caves éventrées, des pans de murs prêts à s'effondrer offraient une bien triste vision. De cet ensemble médiéval situé au coeur de la ville ancienne, à la jonction des paroisses Saint-Jean et Saint-Thibault, entre «Grande Rue» et «rue des Fromages», (1) il ne restait plus que ruines.

Ainsi plus de cinq siècles d'histoire disparaissaient car tout porte à croire que ce quartier existait depuis le Moyen-Âge, déjà délimité à l'intérieur de la première enceinte urbaine par les axes de circulation convergeant vers la Porte au Poisson (2).

---

1)- Appellations anciennes de la rue Cortel ou rue Piétonne et de la rue de la Porte du Bois.

2)- Axes de circulation toujours existants (rues Montant au Palais, des Juifs et de la Porte du Bois).

Le censier de l'Abbaye de Dilo de 1491 (3) permet d'affirmer son existence dès la période médiévale. Il fit probablement partie du ghetto juif traversé par la rue des Juifs et la rue au Change qui en marquait la limite Sud-Ouest. Par la «Ruelle à Jehan Thenin» il ouvrait sur deux secteurs : la Grande Rue au Sud, le Bourg- le-Vicomte au Nord.

Totallement détruit par le grand incendie de la ville du 12 juillet 1530, il fut rapidement reconstruit, comme l'ensemble des bâtiments de la cité qui firent partie des phases de reconstruction du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (4 et 5).

En quelques minutes disparurent totalement quelques magasins et leurs parties habitables :

l'ancien FAMILISTÈRE devenu la maison privée de M. et Mme Rousseau,  
la POUPEE PARISIENNE (mercerie de Mme Pédrez),  
le BAR-CAFE DU CENTRE (de Mr Lacombe) où se produisit l'explosion,  
la RUELLE JEAN TENIN,  
la TEINTURERIE exploitée par Mr Dionisy successeur du fromager Guillaudon, le dépôt du BON MARCHE tenu par Mme Lorain,  
la PIZZERIA, ancienne crèmerie Bodard,  
plusieurs humbles logements, trois remises et une grange (dite la GRANGE à SALLET).

Le tout encadrait une petite cour pavée fidèlement dessinée, non sans humour, par Paul Bertiaux en 1940.

Sur le côté Sud de la rue Montant-au-Palais, la MAISON DE L'ARBRE DE JESSE, le magasin de chaussures «La GODASSE», plus connu des vieux joviniens sous le nom de Maison du Dagmar ou Pâtisserie Dolin et les immeubles voisins d'époque Renaissance, furent également endommagés.

La MAISON DE L'ARBRE DE JESSE, l'une des plus remarquables de la ville, vit sa façade entièrement soufflée; elle était, ainsi que la maison contiguë (MAISON DES SEPT TÊTES), si grandement dévastée que les Joviniens pensèrent sa restauration impossible et s'en attristaient.

Quinze magasins de la rue Cortel et leurs logements privés, plusieurs maisons des rues des Juifs et Montant au Palais durent être étayés puis consolidés, leurs couvertures et vitreries refaites.

Dans un périmètre de plus de 200 m. des dégâts furent à déplorer sur plus de cent habitations; même l'église Saint-Thibault vit certains de ses vitraux endommagés par l'onde de choc.

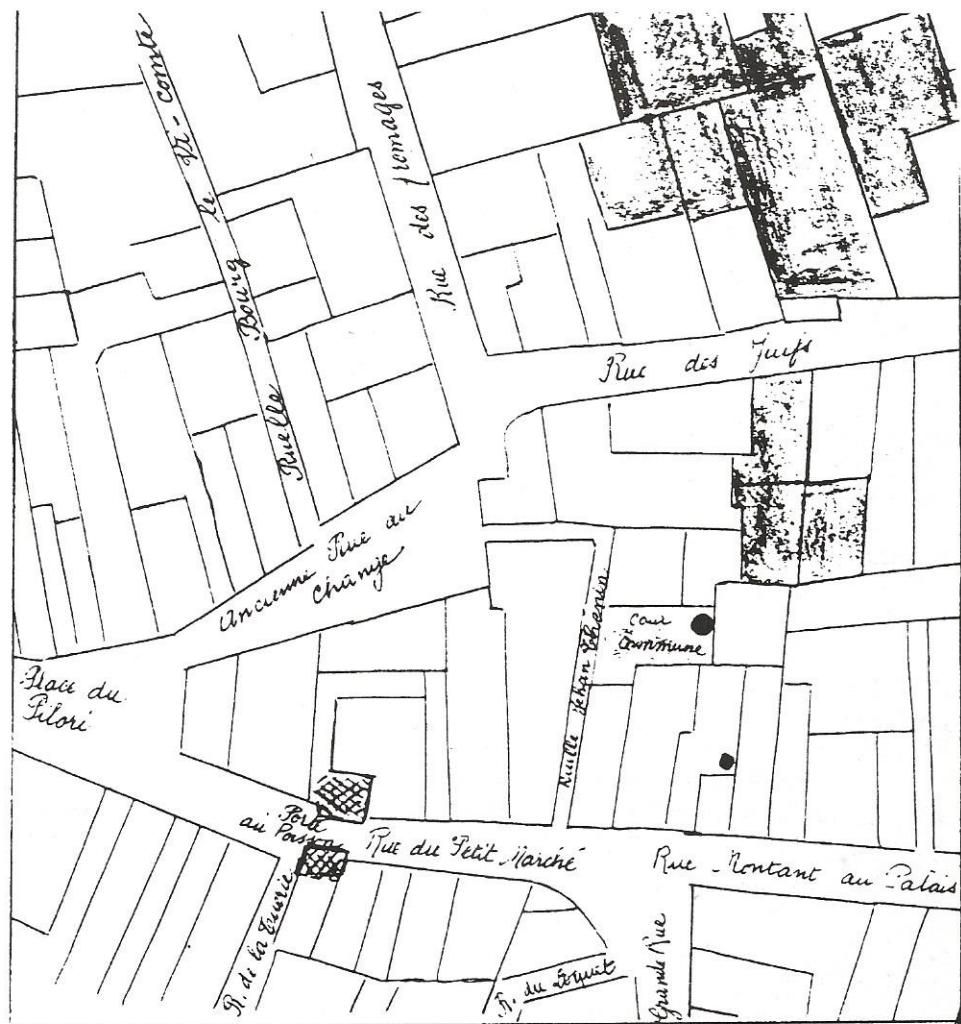
---

3)- Transcrit dans les actes du Colloque de Joigny 1990 (P. 200) par Gilles Poissonnier.

4)- Une maison à pans de bois située à 50 m. au Nord porterait sur l'une de ses poutres la date de 1560 relevée lors d'une restauration récente.

5)- Des études dendrochronologiques faites en 1997 ont permis de dater les bois de construction des maisons suivantes : Arbre de Jessé (1539-1540...) Sept têtes (1530, arbres coupés au cours de l'été 1530 et charpente élevée à la fin de la même année avec des éléments de bois coupés verts).

61 rue Gabriel Cortel (datation de l'abattage des arbres - 2<sup>ème</sup> tiers du XVI<sup>e</sup> siècle correspondant à l'importante période de reconstruction qui a succédé au grand incendie dans ces quartiers de la ville.



Adaptation du Plan Napoléon (secteur du Petit Marché)  
(1823)

- Parcelles bâties
- ▨ Parcelles non bâties (jardins)
- Puits
- ▨ Piliers de la Porte au Poisson

Dès les minutes qui suivirent l'explosion, les sauvetages s'organisèrent: Pompiers, Militaires du Groupe Géographique, Gendarmes, C.R.S., Fonctionnaires de Police, Membres de la Protection Civile départementale et de la Croix-Rouge,

Services Techniques de la Ville, bénévoles se retrouvèrent sur les lieux et cherchèrent immédiatement à porter secours aux victimes. Vu l'heure matinale il était évident que des personnes devaient se trouver sous les décombres de leur demeure. Mais de nombreuses difficultés se dressaient devant les sauveteurs: effondrements possibles de pans de murs, énormes poutres en équilibre précaire et dangereux, étroitesse de la rue pour acheminer des engins de levage.

Les sauveteurs s'affairaient sur les lieux, travaillaient dans une atmosphère où l'odeur de gaz devenait insoutenable. La moindre étincelle risquait de déclencher une nouvelle explosion tant que les services de Gaz de France n'auraient pas condamné et purgé les canalisations du secteur. Le commandant Bauchet (6) donna alors l'ordre d'évacuer momentanément les lieux interdits à toute personne étrangère aux services de secours. Les sauveteurs reprirent bientôt leur triste besogne faisant la chaîne pour déblayer décombres et gravats à la main avec pelles et seaux.

Alertés par la Municipalité des renforts arrivaient de tous les secteurs du département et bientôt les premières victimes furent dirigées vers le centre hospitalier. Le jeune Dominique Dionisy miraculeusement était indemne. Son père commotionné, sa mère blessée puis Monsieur et Madame Lacombe choqués et contusionnés furent dégagés des décombres. Plus d'une heure après, les pompiers tirèrent Madame Pédrez ensevelie sous les gravats; gravement atteinte elle fut de toute urgence transportée à l'hôpital.

Mais toutes les victimes étaient-elles sauvées? Renseignements pris il ne devait plus rester que deux ou peut-être trois personnes. ASTOR, le chien de la Compagnie de Gendarmerie de Sens, gêné par la poussière ne sentait rien. Dans un silence oppressant des sondages furent effectués en vain. Il fut alors fait appel à PAX, chien d'avalanche et à son maître Vincent Beaumelle de Senlis qui arrivèrent en hélicoptère au début de l'après-midi. Très vite le corps de Jean Bourgeois puis celui de sa mère furent localisés et extraits des décombres, mais tous deux avaient cessé de vivre! Quant à la troisième personne, on sut plus tard, qu'absente de Joigny, elle avait échappé à un sort tragique.

Vers 19 heures les recherches s'arrêtèrent; la liste des victimes était de deux tués, neuf blessés et un pompier de Migennes gravement intoxiqué dirigé par la suite sur un hôpital parisien en caisson étanche. Mais peut-on imaginer ce qu'aurait été le bilan de ce drame si cette explosion s'était produite à l'heure où la circulation des piétons et des véhicules est plus intense?

---

6)- Inspecteur départemental des services de secours et d'incendie.



*C'est le premier spectacle de désolation qui s'est offert aux premiers sauveteurs. Parmi ceux-ci, on aperçoit les militaires du Groupe Géographique, les pompiers, gendarmes et bénévoles*



*Les sauveteurs tentent d'abattre la partie supérieure de la maison de l'arbre de Jessé,*



*Vue générale des trois immeubles pulvérisés par l'explosion. Au fond, légèrement à droite, la maison de la Cour des Miracles.*

Dès le lendemain les travaux de déblaiement, de consolidation, de protection (même contre le pillage) furent promptement entrepris. L'architecte en chef des monuments historiques, Collette et le maître charpentier, Robin de Fontainebleau étaient sur place, prenaient les mesures nécessaires pour sauver la Maison de l'Arbre de Jessé au moins dans sa structure extérieure d'autant que, très rapidement, le directeur des services techniques de la ville, Monsieur Cuevas donnait l'ordre aux employés municipaux de mettre soigneusement de côté tous les bois sculptés qu'ils retireraient des décombres (7).



Les caves apparaissent, béantes parmi les décombres

Du centre de l'explosion il ne restait rien sinon des caves éventrées sur des profondeurs de parfois cinq à sept mètres. Seule, la «GRANGE à SALLÉT» restait miraculeusement debout mais elle sera abattue (8) ainsi que quelques demeures du bas de la rue des Juifs.

Ce pittoresque ensemble connu sous le nom de «COUR DES MIRACLES» venait d'être détruit et sa reconstruction impensable.

### LES COURS DES MIRACLES

Les cours des miracles étaient, aux temps troublés du Moyen-Age, des lieux bien délimités, à l'abri des regards de la «population honnête» des cités. C'était là que les réprouvés de la société, l'humanité souffrante méprisée des «Bons Bourgeois» trouvaient un asile provisoire ou régulier. «*Chaque ville au Moyen-Age et jusqu'au règne de Louis XII avait ses lieux d'asile*» qui ne furent rasés qu'au XVII<sup>e</sup> siècle sur ordre du Lieutenant Général de Police La Reynie. Toute personne qui s'y réfugiait fut-elle simple marginal, mendiant sans logis, voleur ou même criminel s'y trouvait protégée puisque l'endroit, en principe, ne devait pas être violé par les chevaliers du Guet, les gens d'armes ou les soldats du Seigneur. Palais royaux, églises et monastères, cours des miracles pouvaient être des refuges sûrs. Il existait aux portes des sanctuaires des anneaux que les pourchassés devaient toucher avant l'arrivée de la Maréchaussée pour être à l'abri d'une arrestation.

Mais les logettes aménagées dans certaines églises étaient avec les cours des miracles des abris plus fiables.

7)- Grâce à ces recherches minutieuses et au travail méticuleux et fort long de Maître Robin ce fleuron de notre patrimoine fut reconstitué à l'identique ou presque.

8)- Rappelons qu'avant 1981 cet îlot très vétuste avait fait l'objet d'un arrêté de péril de la part de la Municipalité et certains commerçants suggéraient sa démolition et la création d'un parking. Mme Vanneroy présidente de l'A.C.E.J. écrivit même au directeur général des Affaires Culturelles de Bourgogne pour le tenir au courant de cet arrêté de péril et lui demander «*quelles démarches engager pour éviter la destruction de cet îlot depuis longtemps négligé mais témoin de la ville médiévale de notre cité*».

## Pourquoi cette appellation Cour des Miracles?

Les individus aux moeurs équivoques qui, à la tombée du jour, regagnaient ces refuges comptaient parmi eux de faux infirmes abusant, dans la journée, de la générosité des honnêtes citadins. «*Rentrés dans leur repaire les perclusjetaient leurs bêquilles, le cul de jatte se redressait et l'aveugle voyait comme par miracle*» (Victor Hugo - Notre Dame de Paris).

## A JOIGNY, ETAIT-CE UNE COUR DES MIRACLES?

Le nom de «Cour des Miracles» attribué à cet îlot vétuste mais si pittoresque, maintenant détruit, correspondait-il à la description ci-dessus? Quand fut-il employé pour la première fois? Ces questions restent sans réponse.

Cette cour pavée entourée de très vieilles demeures sans aucun confort, insalubres et d'aspect presque misérable n'est dénommée ainsi dans aucun document ancien connu de nous actuellement :

- Le censier de Dilo indique seulement les noms des rues et passages qui la cernent y compris la «Ruelle à Jehan Thénin (9).

- Edme-Louis Davier n'en fait pas mention.

- Au début du XIXe siècle Pérille Courcelle, lui qui, dans ses chroniques, note si minutieusement tout événement et toute transformation dans chaque quartier de la vieille ville ne cite point cette appellation «cour des miracles» même quand il décrit avec force détails en 1827 la démolition de la Porte au Poisson et la réfection de la rue du Petit Marché que l'on abaisse d'au moins «un pied» si bien que la pose de deux ou trois marches de pierre au seuil de chaque boutique et à l'entrée de la ruelle Jean Thenin s'avère nécessaire.

- Autre remarque: quand la numérotation des demeures par rues devint obligatoire (1er quart du XIXe siècle) il fut employé pour chaque maison non «n°... Cour des Miracles» mais « n°....., Ruelle Jean Tenin», numérotation toujours en vigueur au moment de l'explosion.

- Citons enfin un extrait de la délibération de séance du Conseil Municipal du 25 mai 1835 qui étudiait et prévoyait l'élargissement et l'alignement des rues de la ville : «*Ruelle conduisant de la rue Montant-au-Palais à la rue des Juifs appelée ruelle à Jean Tenain. Le Conseil, prenant en considération.... (ce qui touche à la salubrité de la ruelle et de la cour commune) l'avis de la Commission adopte l'élargissement proposé par le Conseil des Bâtiments civils.... toutefois en suivant (uniquement) la ligne tracée pour la sortie Nord sur la rue des Fromages.*»

Notons que la cour est tout simplement appelée «cour commune» en 1835 et il ne fut pas envisagé l'élargissement de la partie Sud de la ruelle.

---

9) - En 1491 Jehan Thenin est cité dans le censier de Dilo comme possédant, de par sa femme, un pressoir dit pressoir Gontier, qui semble être situé au bas «de la rue qui descend du Puits neuf (rue des Juifs). D'après Mme VANNERAY ce Jehan Thenin figure en la généalogie d'Etienne Porcher comme ayant épousé une demoiselle Catherine Ferrand et possédant un groupe de maisons près de la Porte aux Poissons.

Que faut-il en déduire? De mémoire de vieux joiviniens et d'érudits locaux cette dénomination n'aurait été employée couramment que depuis le milieu du XIXe siècle. Victor Hugo, par son roman «Notre Dame de Paris» contribua à faire revivre l'histoire de ces très anciens lieux d'asile, et la configuration de ce pittoresque ensemble entre quartier juif et centre commercial de Joigny pouvait correspondre à l'idée que la population se faisait alors d'une cour des miracles (10).

Se pourrait-il que cette cour pratiquement close eût été un lieu d'asile? Ceux-ci étaient en général situés entre les quartiers juifs et les lieux de justice. Or, nous constatons que la «Cour des Miracles de Joigny» était insérée entre la rue des Juifs à l'Est et la Place du Pilori à l'Ouest tout proches l'une et l'autre.

### **DESCRIPTION DES LIEUX DISPARUS AVANT 1981**

Un plan ci-contre permettra au lecteur de se remémorer ou de se représenter les lieux tels qu'ils existaient avant le drame du 21 avril 1981.

Face à la Maison de l'Arbre de Jessé, la ruelle Jean Tenin (11) l'un des deux derniers passages couverts du Vieux Joigny débouchait dans une petite cour carrée aux pavés inégaux, corsetée sur ses quatre côtés par une suite de logis mitoyens, d'aspect vétuste, aux vieux pans de bois encore apparents à trois exceptions près où crépi et briques les dissimulaient.

Le côté Sud de la courvette était bordé par la partie privée rénovée de deux commerces de la rue Montant-au-Palais «POUPEE PARISIENNE et BAR-CAFE DU CENTRE».

Se situaient à côté deux autres logements insalubres, l'un d'eux à l'angle Sud-Est ne fut alimenté en eau et électricité que peu de temps avant l'explosion, grâce à son nouveau propriétaire.

A l'Est une maison de deux étages à la façade habillée de briques communiquait avec la rue Montant-au-Palais par une impasse longeant le Bar-Tabac «AUX CAVES DE CHABLIS».

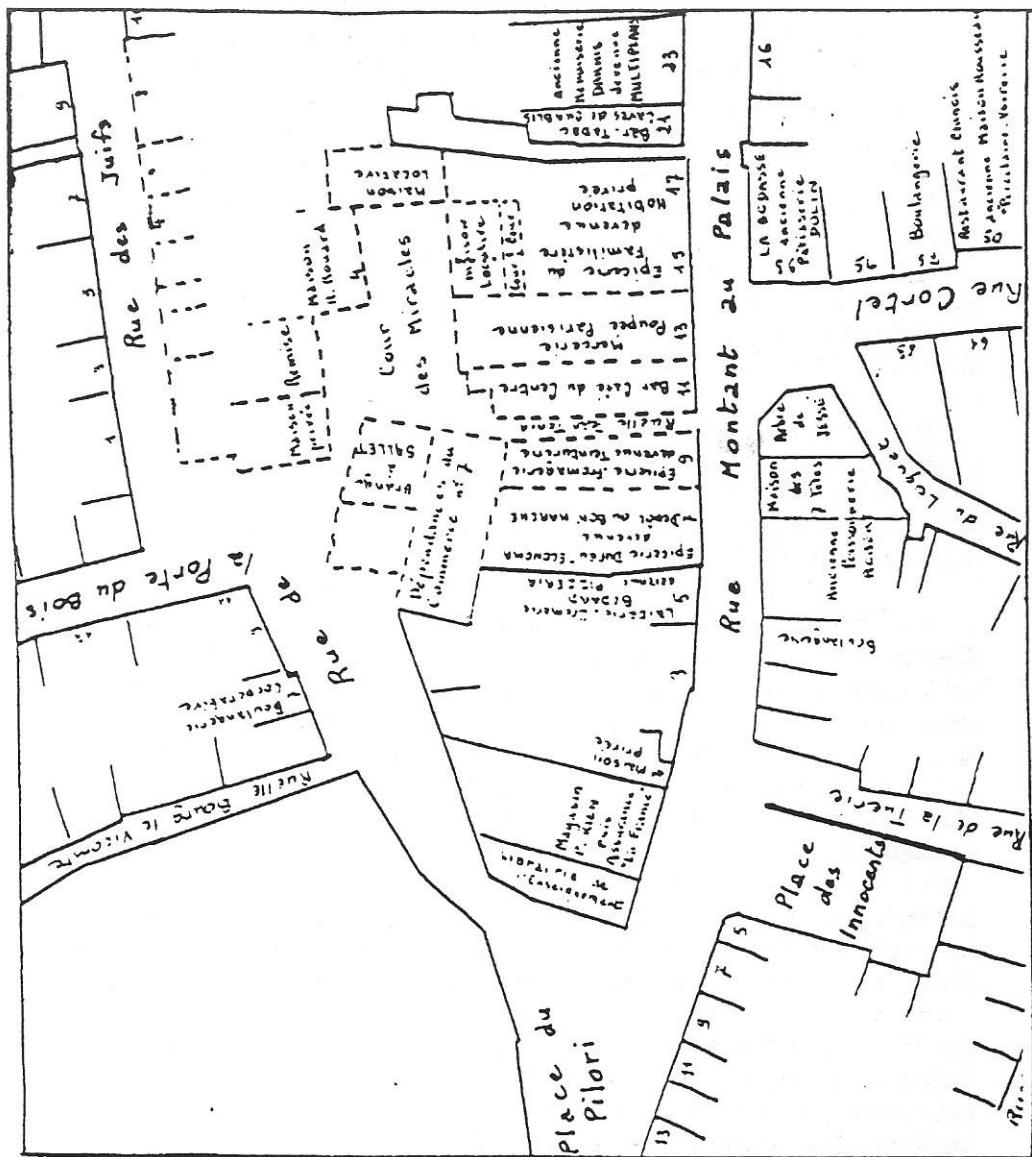
Au Nord s'élevait au n° 4 la maison de Roger Rouard. Connue de tous ses concitoyens pour sa cordialité et son dévouement ce jovinien de souche avait cherché à enjoliver les lieux qu'il habitait et avait créé devant chez lui un minuscule jardinier. Cuisinier de métier il y faisait pousser des plantes aromatiques et quelques fleurs tandis qu'un rosier et une treille, en souvenir de ses ancêtres vignerons, encadraient l'unique porte et les fenêtres.

---

10)- «Notre Dame de Paris» fut publié en 1831.

Notons qu'une cité ancienne, Saint-Julien-du-Sault possèderait aussi un lieu appelé de nos jours «Cour des Miracles» alors qu'à Villeneuve-sur-Yonne ce terme ne serait appliqué à aucun espace ancien.

11)- dénomination et orthographe modernes.



Deux bâtiments faisaient suite en direction du bas de la rue de la Porte du Bois qu'on abordait par une courte ruelle : une remise (12) puis un très modeste logis longtemps occupé par plusieurs familles nombreuses qui y succédèrent jusqu'au milieu du XXe siècle.

Enfin à l'Ouest de la cour s'élevaient en partant de la ruelle couverte deux constructions contiguës : la première, restaurée, comprenait au rez-de-chaussée, un ancien atelier d'artisan surmonté à l'étage d'un petit appartement (13) locatif;....l'autre, jadis modeste logis entièrement en pans de bois, menaçait ruine et son état avait déterminé l'arrêté de péril pris par la Municipalité en 1978; il était connu sous le nom de «GRANGE à SALLET»; Monsieur SALLET exploitait la boulangerie coopérative au n° 7 de la rue de la Porte du Bois et le vieux bâtiment de la Cour des Miracles abritait la réserve de bois nécessaire à la cuisson des fournées de pain. Souvent la charbonnette en excédent s'entassait en bordure de rue devant la dite grange (nous en reparlerons plus loin).

Faute de documents précis, essayons de nous représenter ce que put être jadis la vie en ces lieux.

Par sa situation la Cour des Miracles, appelée ainsi aux XIXe et XXe siècles, avait toujours mis en communication le quartier marchand de la Grande Rue et celui plus artisanal du Bourg-le-Vicomte. Pour qui désirait aller de la Porte du Pont à la Porte du Bois elle était la voie la plus directe et la ruelle Jean Tenin fut jadis à n'en pas douter un passage fréquemment emprunté par nos aïeux en particulier les jours de Marché (les commerçants ambulants installèrent leurs éventaires dans les rues Montant-au-Palais, du Petit Marché, de la Grande Rue, de la place de la Madeleine et de la rue de la Boiseuse (rue A.Benoit) jusqu'en novembre 1884)

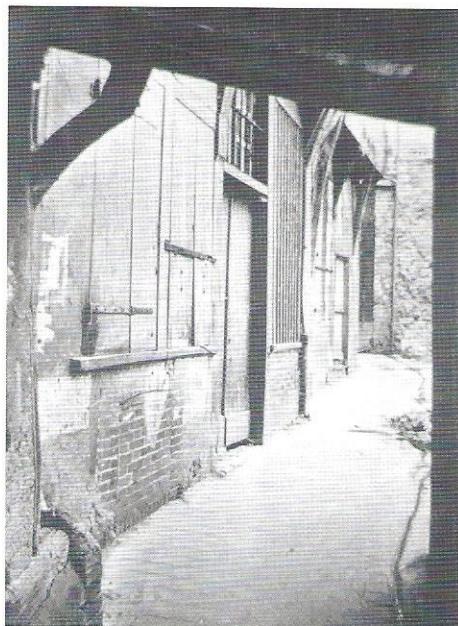
Le parcours était le même mais en sens inverse pour les Joviniens de la ville basse qui se rendaient dans le quartier de la Porte du Bois où, du Moyen-Age au XVIIIe siècle, le grenier à sel et les différentes halles («au bled», aux draps, aux cuirs) attiraient négociants et artisans joviniens et étrangers.

Il est permis de penser que suite au «Grand Incendie» les maisons même très modestes furent reconstruites moins misérablement qu'aux siècles médiévaux; dans cet espace, elles gardaient encore au début du XXe siècle la plupart des caractéristiques des habitations édifiées dès après 1530. Si les toits de tuiles avaient remplacé les couvertures en chaume, favorables aux incendies, les maisons populaires de ce «quartier-tampon» avaient été reconstruites avec étage, mais les pièces peu nombreuses étaient sombres et exiguës, mal isolées des logis

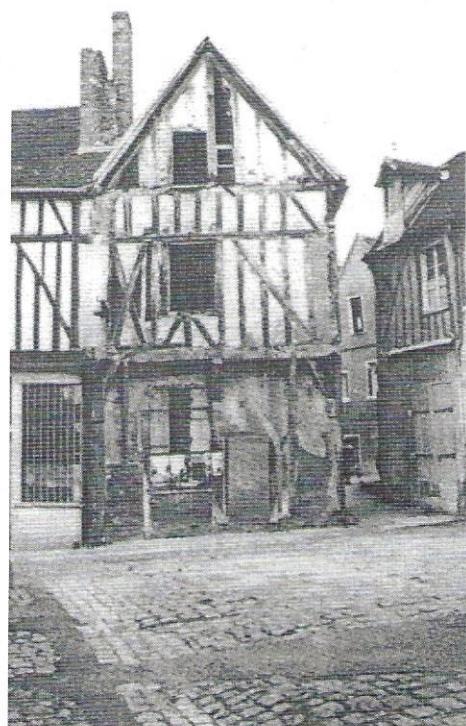
---

12)- Dans cette remise l'épicier-fromager Guillaudon entreposait et affinait ses fromages à certaines périodes de l'année.

13)- Cet ensemble faisait, à l'équerre, partie de la maison de commerce n° 7 rue Montant-au-Palais (épicerie «Les Economats» puis dépôt du Bon Marché).



Ruelle Jean Tenin



La grange à Sallet



Le Jardin de Roger Rouard

voisins contigus. Le seul moyen de chauffage était la cheminée; son feu qui enfumait souvent la salle commune, permettait la cuisson des aliments et apportait un maigre complément de lumière à la clarté du jour qui ne pénétrait que parcimonieusement par des fenêtres fort étroites et peu nombreuses.

De tous temps les occupants des huit ou neuf logements sans dépendances entourant la cour avaient tout naturellement annexé celle-ci. Dès que le temps le permettait les adultes y pratiquaient certaines activités et les enfants s'y réunissaient.

Les hommes étaient regrattiers (14) ou petits ouvriers : manoeuvriers, bûcherons, tâcherons employés à des travaux peu rémunérés, parfois saisonniers. C'était devant leur porte qu'ils déposaient hottes, besaces, qu'ils réparaient leurs outils.

Les femmes s'occupaient de leurs enfants souvent nombreux, étaient laveuses ou se louaient à la période des travaux des champs et surtout des vendanges. Elles pouvaient filer ou coudre sur le seuil de leur porte, couler la lessive dans le cuvier et encore, au début du XXe siècle, installer fourneau et lessiveuse devant leur logis.

Les enfants faisaient de la cour leur aire de jeux plus ou moins bruyants ou violents....; et gare aux échanges verbaux entre les mères de famille quand elles prenaient parti pour leurs marmots!

Parfois cette promiscuité entraînait des chamailleries, de vives altercations qui pouvaient dégénérer en échange de coups.

Ce climat perdura longtemps pour devenir paisible à notre époque. Seuls les enfants du quartier animaient les lieux, parfaits pour jouer aux billes, organiser des courses poursuites ou des jeux de cache-cache.

Pourtant, aux dires de certains vieux Joviniens, il y a quelques décennies, disputes ou bagarres se réglaient parfois Cour des Miracles, à l'abri des regards, non entre les habitants des lieux, mais entre clients trop énervés du «BAR du CENTRE», ou du «TOURBILLON»(15) que les cabaretiers avaient mis à la porte de leurs établissements. Il arrivait même que la bagarre se réglât, paraît-il, à coups de «brins de charbonnette» pris sur la réserve de Monsieur Sallet le boulanger; mais ces règlements de comptes se soldaient en général par quelques meurtrissures ou plaies sans trop de gravité.

En résumé en 1981 cette Cour des Miracles que le touriste découvrait au sortir d'une étroite ruelle couverte lui offrait la surprise et l'attrait de son cadre moyenâgeux, pittoresque et légèrement mystérieux. Mais le 21 avril quelques minutes suffirent à anéantir cette curiosité du patrimoine jovinien.

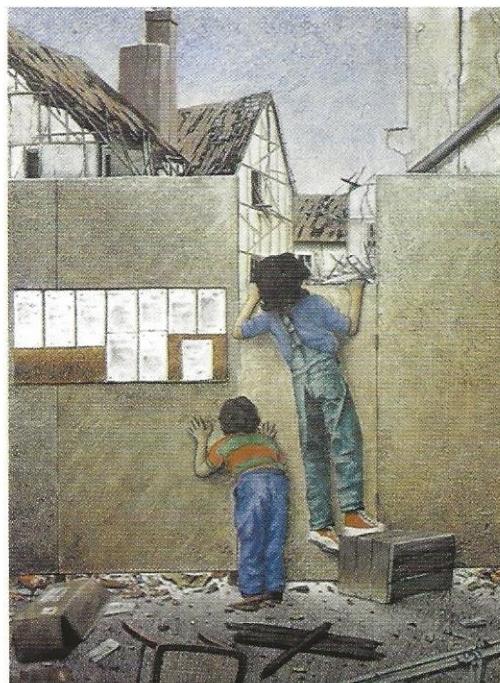
---

14)- revendeurs de produits alimentaires de seconde qualité que leur recédaient épiciers et maraîchers.

15)- établissement de la rue de la Porte du Bois, aujourd'hui maison privée.



Dessin Aquarellé de Paul Bertiaux



“L’Arrêté” Peinture à l’huile sur pierre de:  
(Piero LOGGIA)

Restait à refermer cette plaie béante aussi vite que possible. Ce fut la préoccupation de la Municipalité et des organismes concernés. Plusieurs années furent nécessaires à la reconstruction du site.

Deux ans avant la catastrophe la Municipalité et le Ministère de l'Environnement prévoyaient en particulier la nécessité d'une réhabilitation de ce secteur. Demande avait été faite à l'architecte Denis Froidevaux de faire une étude du tissu urbain de Joigny et de rédiger un cahier des charges pour veiller à sa protection :

il était impératif de

- respecter l'unité architecturale de la ville
- respecter le parcellaire ancien en proscrivant les façades de plus de 12 m. (16).
- respecter l'unité des matériaux de couverture
- proscrire balcons, loggias et terrasses dans les quartiers commerçants aux rues étroites.

### **PREMIERES MESURES APRES L'EXPLOSION**

La rue Montant-au-Palais fut fermée à la circulation jusqu'au 23 décembre 1981.

La Municipalité incita les propriétaires de maisons partiellement sinistrées à faire entreprendre la restauration de leur bien; la ville apporta son aide; le Maire intervint auprès des compagnies d'assurances; Monsieur Liger architecte de bâtiments de France agit et obtint pour chacun les permis de construire indispensables.

Par arrêté préfectoral la ville acheta les bâtiments semi-ruinés qui furent rasés dès les mois de juin et juillet 1981 et une palissade de bois fut posée autour du chantier.

### **PROJETS ET REALISATION DU PARKING**

Des études préparatoires s'avéraient indispensables pour connaître la solidité du sous-sol, l'état des caves, des édifices à réhabiliter avant de définir les projets et réaliser un parking souterrain surmonté d'immeubles commerciaux, locatifs, publics et culturels.

---

16)- Le parcellaire en lanière de la rue Cortel et du bas de la rue Montant-au-Palais présentait des façades larges de 5 à 12 m. au maximum

Une commission fut créée pour étudier et surveiller les travaux, composée d'un jury de :

- sept conseillers municipaux
- sept représentants du Patrimoine et architectes
- sept délégués d'associations concernées (deux membres de l'A.C.E.J. transmirent les remarques et suggestions de notre Association).

La Municipalité exprima son désir de maîtriser l'ensemble des opérations.

La première réalisation eut pour objet le parking souterrain confié à la société Van Hove et s'étala de septembre 1984 à la fin de l'année suivante.

Restait à construire l'ensemble des édifices en surface.

Dès 1983 un concours fut lancé auprès de cabinets d'architectes de haute renommée. Après plusieurs éliminations successives six furent choisis par le jury et invités à fournir, chacun pour le 2 novembre 1983, un projet (avec maquette) qui tenait compte des exigences de la Municipalité : créer une place, des équipements publics, respecter le haut de la rue Cortel et la perspective Sud et Nord.

Lors de la réunion du 13 janvier 1984 le jury élimina quatre des six projets jugés trop modernes. Demeuraient en compétition ceux des cabinets Loas et Reichen-Robert. Le choix de la Municipalité se porta sur ce dernier. Certaines associations (dont l'A.C.E.J. qui aurait désiré un ensemble de constructions plus en harmonie avec les édifices anciens des rues voisines) firent part de leurs remarques et de leurs divergences de points de vue..... mais ils n'avaient que voix consultative! Par décision du 29 avril 1984 les plans Reichen-Robert allaient être réalisés avec toutefois quelques modifications de détails.

## **AMENAGEMENT DE LA PLACE JEAN DE JOIGNY**

Depuis le 14 octobre 1982, date de l'inauguration de la charpenterie de la Maison de l'Arbre de Jessé, la restauration de cette riche demeure et de la maison voisine dite des «7 têtes» (17) se poursuivit. Mais il fallut attendre le 7 février 1986 (18) pour voir débuter la réalisation de l'Esplanade prévue.

L'emplacement de la Cour des Miracles et les bâtiments voisins rasés et aplani formait un espace de 1500 m<sup>2</sup> sur lequel le touriste découvre de nos jours un ensemble très aéré.

---

17)- 7 profils en médaillons décorent les poutres extérieures de cette maison qui sur la façade arrière rue du Loquet portait la date 1530 aujourd'hui cachée et grossièrement reproduite sur un crépi récent.

18)- Date du permis de construire enregistré sous le n° 89-D.1006

Au centre en alignement avec la rue Cortel une place de 600 m<sup>2</sup> rompue par quelques séries de marches donne accès à un vaste bâtiment public formé d'une salle d'exposition, d'une médiathèque et vidéothèque.

Deux passages piétonniers permettent de rejoindre, à gauche, la rue de la Porte du Bois, à droite, d'atteindre la rue des Juifs. Le nom de «Passage Jean Tenin» fut donné à ce dernier en souvenir de la vieille ruelle couverte disparue.

De chaque côté de la place deux blocs comprennent au rez-de-chaussée les espaces commerciaux et sur deux étages vingt appartements locatifs.

Ce complexe fut inauguré le 22 janvier 1988 et baptisé alors «Place et Espace Jean de Joigny» à la mémoire du grand sculpteur qui, en 1507, serait né dans ce quartier. Son existence et son oeuvre restèrent très longtemps ignorées des Joviniens car, parti très jeune de la cité maillotine, ce fut en Espagne que «JUAN DE JUNI» s'installa et dota la région de Valladolid d'une riche et puissante statuaire religieuse (19).

La place, au Sud, s'ouvre sur la rue Cortel et offre au visiteur une perspective remarquable jusqu'à la gare et à l'horizon la vue de la croupe boisée du Montholon.

Les amoureux d'un passé médiéval peuvent regretter la disparition de la «Cour des Miracles» si typique. Cependant ces réalisations modernes ont permis la création d'un centre culturel permanent qui, par ses expositions artistiques, attirent les visiteurs joviniens et les amateurs de passage.

---

19)- voir Echo de Joigny n°25 - 31 et 40. (Juan de Juni).

## EXTRAITS de «LA FRANCE PITTORESQUE»

(NOTES COMPLEMENTAIRES)

Dans l'ouvrage «La France pittoresque» la rubrique «Coutumes, traditions, moeurs et art de vivre» présenta en 1833 une étude sur «les Cours des Miracles» dont voici des extraits :

«Vers 1660 l'Historien Henri SAUVAL (20) fit, d'une cour des miracles et de ses habitants, une description sans complaisance :

*«... elle est située, écrit-il, en un très grand cul de sac puant, jonché de pourriture. Pour y entrer il faut emprunter de petites rues vilaines et détournées. En cette cour habitent de nombreuses familles entassées les unes sur les autres, toutes chargées d'une infinité de petits enfants légitimes, naturels ou..... dérobés.*

*Là, on se nourrit de brigandage, on s'engraisse dans l'oisiveté et dans toutes sortes de vices et de crimes. Chacun jouit à son aise de ce qu'il a volé le jour et vit dans une grande licence, sans foi ni loi. On n'y connaît ni baptême, ni mariage, ni sacrements.»*

(H. SAUVAL)

L'étude de 1833 nous offre d'autres précisions :

*«Dans cette retraite redoutée, les mendians étaient certains d'échapper à toute surveillance et au milieu des leurs ils se dépouillaient sans retenue du masque imposteur qu'ils avaient porté toute la journée pour tromper les honnêtes passants de la cité.*

*Ce peuple de réprouvés obéissait à son «ROI» qui faisait régner ses lois, sa justice et même ses exécutions sanglantes. Les aptitudes de chacun déterminaient ses attributions au sein du groupe et celui-ci portait dans la langue argotique l'un des noms suivants :*

*Les COURTAUDS de BOUTANGE qui ne mendiaient qu'en hiver.*

*Les CAPONS chargés de mendier dans les cabarets et lieux publics.*

*Les FRANCS-MITOUX qui contrefaisaient les malades.*

*Les HUBAINS prétendant avoir été guéris de la rage par l'intercession de Saint-Hubert et obligés d'entreprendre à nouveau le pèlerinage de Saint-Hubert des Ardennes.*

*Les MERCANDIERS crient par les rues qu'ils étaient de bons marchands ruinés par les guerres ou par accident.*

*Les MALINGREUX, malades simulés, au corps couvert d'ulcères factices.*

---

20)- Henri SAUVAL 1623-1676, historien français, avocat au Parlement de Paris. Il écrivit une «Histoire et Recherches des Antiquités de Paris» étude très sérieuse sur l'évolution de Paris, ses coutumes, traditions, personnages.

*Les MILLARDS munis d'un grand bissac qu'ils remplissaient de victuailles dérobées en vue de nourrir le groupe.*

*Les MARJAUDS dont les femmes se paraient du titre de marquise.*

*Les NARQUOIS ou DRILLES l'épée au côté, recrutés parmi les soldats et à qui il était dangereux de refuser une aumône.*

*Les ORPHELINS jeunes garçons presques nus, habiles à couper les bourses.*

*Les PIETRES faux estropiés marchant avec des béquilles.*

*Les POLISSONS allant par groupe de quatre pour commettre leurs larcins.*

*Les RIFODES toujours accompagnés de femmes et enfants exhibant des certificats comme quoi le feu du ciel avait détruit tous leurs biens.*

*Les COQUILLARDS, faux pèlerins arborant coquille, qui demandaient l'aumône pour pouvoir continuer leur voyage vers un lieu saint.*

*Les CALLOTS sortes de pèlerins à la belle chevelure guéris de la teigne, clamaien-t-ils, grâce aux prodiges opérés par Sainte Reine de Flavigny en Bourgogne.*

*Les CAGOUS chargés d'enseigner les novices à qui ils apprenaient l'argot et l'art..... de couper les bourses, de faire le mouchoir, de créer des plaies et ulcères factices.*

*Enfin les SABOULEUX simulant les crises d'épilepsie et crachant de l'écume au moyen d'un morceau de savon dissimulé dans leur bouche.»*



# UNE QUERELLE ENTRE LES HABITANTS DE VILLIERS-SUR-THOLON ET CEUX D'AILLANT

par Xavier FRANCOIS-LECLANCHE

De ce vendredi 24 avril 1739, trois habitants de Villiers-sur-Tholon s'en sont certainement souvenus longtemps. Le premier, Claude Martin, ayant vendu au cabaretier de Somquais (Sommecaise), un certain Rigollet, deux feuillettes de vin, chargea Jean Vincent de livrer la marchandise. A l'époque, on n'empruntait pas le chemin de la vallée du Tholon; au contraire, on suivait les sommets des collines, passant par la Prée Murée et les bois des Ferriers pour rejoindre les Ormes, puis Sommecaise. Au retour, nos deux compères rencontrèrent le jeune Claude Deschamps qu'ils prirent à bord de leur charrette. Dès lors, les événements se bousculèrent. Mais des événements sur lesquels il convient de s'interroger.

Jean Vincent, appuyé par Claude Martin, affirmera avoir acheté au cabaretier de Sommecaise quatorze perches, treize de chêne et une de tremble, et avoir chargé son acquisition dans la charrette. Ce n'est qu'au retour de leur périple qu'ils rencontrèrent Claude Deschamps *«qui venait de travailler dans le bois de Saint-Germain et marcha de compagnie avec eux»*. Ils *«continuaient tranquillement leur route, et l'esprit débarrassé de toute inquiétude ils ne songeaient en conversant entre eux qu'à rejoindre leurs familles et leurs maisons»*. Quand ils furent brutalement arrêtés par quatorze habitants d'Aillant qui les insultèrent, les maltraièrent et les forcèrent de décharger les perches.

Bien entendu, les habitants d'Aillant tenaient un tout autre discours. Ils avaient vu *«le fils de la veuve Nicolas Deschamps nu et en chemise, ayant une cognée et une serpe, débiter plusieurs chéneaux dans les bois d'Aillant»*. Plusieurs personnes lui auraient adressé quelques remarques sur la mauvaise qualité de son travail ou quelques objections sur son droit de couper des arbres. Claude Deschamps leur aurait répondu que Claude Martin et Jean Vincent lui avaient demandé *«le matin de venir avec eux couper des chênes dans les vieilles portions des bois d'Aillant, et que c'était pour faire des réparations dans la maison dudit Martin»*. Et, lorsque Jean Vincent, revenant de Sommecaise, était passé par-là, les perches avaient été chargées sur sa charrette.

Les ressortissants de Villiers n'auraient pas été seulement des voleurs de perches, mais aussi de dangereux voyous. Aux gens d'Aillant qui lui auraient demandé poliment de restituer les perches, «*ledit Deschamps ayant une cognée et ledit Martin ayant une serpe, répondirent qu'ils auraient coupé le cou à quelqu'un*». Finalement, Claude Martin et Jean Vincent s'enfuirent avec leur charrette, abandonnant les perches et Claude Deschamps sur le bord du chemin.

Le lendemain, la communauté des habitants d'Aillant, représentés par ses syndics (1) et par le procureur fiscal (2), saisirent le prévôt (3). Ce dernier ordonna aussitôt une enquête, et convoqua dix témoins (4) qui furent entendus dès le 30 avril (5). Le prévôt «*conclut à ce que le nommé Deschamps fils aîné de la veuve Nicolas Deschamps sera pris et appréhendé au corps et conduit en présence de cette justice pour y être ouï et interrogé*» et que «*les nommés Jean Vincent et Claude Martin trouvés d'être complices dudit Deschamps seront adjournés à comparaître en personne*».

Sans doute la justice aillantaise n'inspirait-t-elle pas toutes les garanties aux accusés, car ces derniers s'adressèrent le 15 juin 1739 au bailli de Joigny (6). Ils affirmaient que la procédure engagée contre eux était «*vexatoire*» et qu' «*il ne trouvera pas les informations que ledit Deschamps ait coupé lesdites perches dans le bois de la communauté d'Aillant*».

Le même jour, le bailli juge supérieur au comté de Joigny accepta leur demande, enjoignit le greffier de la prévôté d'Aillant «*d'apporter les charges, informations faites contre lesdits Martin, Vincent et Deschamps dans les trois jours et de vingt livres d'amende*» et fit «*défense de faire aucune poursuite ailleurs de devant*» lui.

1) Philippe Briais et Jean Billaut.

2) Cocqueriat.

3) En l'absence du prévôt, Jean Monfils, l'information fut faite par Jean-Louis Benoiste, ancien praticien, assiste de Nicolas Conin, praticien en la justice d'Aillant, pris pour commis greffier.

4) Marie Bonfillou, femme d'Edme Loup, manouvrier; Pierre Gautard, fils de Martin, gendre Rat; Edme Gautard, fils d'Edme; Martin Gautard, fils d'Edme, dit Gaillard; Marie-Jeanne Cochard, fille de Nicolas Cochard, manouvrier; Jean Prévost, gendre Denisot, manouvrier; Claude Prévost, manouvrier; Simon Perruchot, gendre de la veuve Jacques Jouard; Ovide Fourreau, manouvrier; Philibert Guyet, manouvrier.

5) Les témoins furent convoqués par les sergents Edme Grégoire et Philibert Camus.

6) Claude-Charles Hardoin.

Les poursuites des habitants d'Aillant furent aussitôt arrêtées.

Il n'en reste pas moins que la façon dont est rendue la justice soulève beaucoup de questions.

D'abord, on remarque l'extrême rapidité du prévôt d'Aillant : saisi le jour même des faits, il rendit une première décision le lendemain, et entendit les témoins six jours plus tard. On ne peut que s'en féliciter.

En revanche, on est quelque peu inquiet par la qualité des témoins interrogés : la plupart d'entre eux étaient les plaignants eux-mêmes. Trois seulement n'étaient pas aillantais : Jean et Claude Prévost, qui habitaient Volgré, et qui n'avaient que quatorze et dix neuf ans, et Ovide Foureau, de la Chesne, paroisse de la Ferté-Loupière, lui aussi âgé de quatorze ans. Leurs attestations n'apportaient guère de lumière sur les faits : ils avaient vu passer une charrette emportant les feuillettes de vin en direction des Ormes, l'avaient vue revenir avec des perches; ils avaient assisté à l'altercation avec les habitants d'Aillant; ils avaient vu que les perches avaient été déchargées. Des témoignages qui n'apportent rien, car les plaignants comme les défenseurs s'accordaient sur tous ces points. Mais il n'apportaient rien sur l'essentiel: Il ne connaissaient pas la provenance des perches. Ces jeunes témoins étaient modestement rémunérés pour le temps passé à seconder la justice : dix sols seulement, alors que les aillantais en recevaient douze.

Ensuite, on est encore plus inquiet par les lacunes de l'enquête. Le cabaretier de Sommeçaise n'a pas été interrogé. Il aurait pourtant été essentiel de savoir si les perches provenaient de chez lui. Le juge ne se rendit même pas sur place pour connaître l'endroit où les arbres avaient été coupés.

Car sur ce point essentiel, les témoignages - accusations des habitants d'Aillant divergeaient. Les uns prétendent que les perches avaient été coupées dans les bois de la communauté: d'autres, qu'elles provenaient d'une portion appartenant «à feu Martin Chevallier». Si cette dernière affirmation est exacte, seuls les héritiers dudit Martin Chevallier avaient matière à se plaindre.

Un homme était partout présent dans cette affaire. Il s'agit d'Edme Grégoire. Présent sur les lieux au moment de l'altercation, il était au premier rang des plaignants. C'est lui aussi qui, en qualité de sergent, alla requérir les témoins. Au premier rang desquels se trouvait son fils François, âgé de vingt cinq ans. Et c'est ce François Grégoire qui apporta le témoignage le plus précis.

Enfin, on constate que, dès lors qu'un bailli de Joigny se réserva de juger le différend, les habitants d'Aillant renoncèrent à leurs poursuites.

De son côté, le bailli de Joigny rendit une décision inattaquable : il interdisait au prévôt d'Aillant de rendre une sentence et se réserva l'affaire. Sans prendre aucune décision sur le fond.

On veut bien croire que la malheureux Claude Deschamps a été la victime désignée de cette affaire. Fils aîné d'une famille dont le père était décédé, il ne refusait sans doute pas les petits travaux qu'on voulait bien lui confier. Son futur plaide en sa faveur. Il saura lire et écrire, il achètera des terres, preuves irréfutables de ses vertus de travail et d'épargne. Il épousera une demoiselle Lefebvre, issue d'une bonne famille de Villiers.



# HENRI BONNEROT

## Député-Maire de Joigny

### au début de la 3ème République

par Bernard Fleury

Henri Bonnerot, ce nom ne dit pas grand chose à la plupart des Joviniens.

Pour certains, c'est le nom d'une rue, celle qui joint la rue Gabriel Cortel à la rue d'Etape, parallèlement au quai du Maréchal Leclerc; c'était auparavant la rue de la Mortellerie, c'est-à-dire une rue où était fabriqué le mortier du houdis de remplissage des murs à pans de bois.

Ceux, qui fréquentent la bibliothèque, ont remarqué son nom sur la liste des maires de Joigny: Henri Bonnerot, avoué, maire de Joigny de 1871 à 1874 et de 1876 à 1886, date de sa mort, il est précisé qu'il était député de l'Yonne.

Henri Bonnerot est né à Neuilly, tout près de Joigny, le 31 mai 1838.

Il était l'aîné d'une famille de 8 enfants dont le dernier avait 20 ans de moins que lui.

Son père, Henri, Pierre, Exupère, Théophile avait épousé Rose, Blanche, Claire Caillat. Il était agriculteur; c'était un petit propriétaire exploitant assez aisé et éclairé pour faire faire des études à ses enfants (1). C'est ainsi que notre héros fréquenta le collège de Joigny puis celui d'Auxerre. Il faut aussi remarquer que ses trois derniers frères, les trois derniers de la famille firent aussi de brillantes études (On les retrouve nommés dans le Journal de Joigny, lors de la remise des prix de fin d'année, avec le prix d'excellence!): le sixième Théophile était agrégé de lettre, le septième Charles fut sous-préfet, le huitième et dernier, Léon, né en 1858, devint notaire.

1 - Notre sociétaire, Madame Fillot, nous a signalé que l'annuaire de l'Yonne de 1886, dans le cadre d'une étude sur Neuilly, rapporte que, le 31 janvier 1790, «...invités à constituer leur administration municipale, l'assemblée des citoyens actifs de la paroisse désigna, au scrutin secret, pour son président Jean-Isidore Bonnerot, et pour secrétaire-greffier Edme-Henri-Isidore Bonnerot, licencié ez Lois, avocat en la cour». Le même fut un temps commandant de la milice. C'est probablement lui qui devint le procureur de la commune. Nous n'avons pas établi le lien de parenté exact avec le député-maire de Joigny.

### **Henri Bonnerot est militaire de 1855 à 1862.**

Il n'était pas tenté par le métier d'agriculteur; en effet, il n'avait pas 17 ans, quand le 29 mai 1855 il s'engage dans l'armée à la mairie d'Auxerre.

Souhaite-t-il faire une carrière militaire? C'est possible. En tout cas, au début au moins, ce n'est pas la recherche d'aventure des pays lointains qui le motive, car c'est au 32 ème régiment d'infanterie qu'il est incorporé le 23 octobre 1855.

Il est alors décrit comme suit:

«*Taille 1m. 62, front découvert, nez large, yeux bruns, bouche moyenne, menton rond, cheveux chatains, sourcils chatains foncés.*»

Il est probablement affecté à la garnison de Paris, car les unités bassées au dépôt de Soisson sont parties pour la Crimée en avril 1855 et sont de retour, trimphalelement, à Soisson le 23 juillet 1856.

Il est nommé fusilier le 1er novembre 1855 et au grade de caporal le 17 février 1857; mais le 21 septembre 1858, sur ordre du général commandant la 3 ème subdivision de la 5 ème région militaire, il est «*cassé et remis fusilier*». On n'en connaît pas le motif, les archives militaires sont muettes à ce sujet. En 1857, le 32ème est en garnison à Phalsbourg. «*Pendant la campagne d'Italie de 1859, le régiment fait partie de la 2ème brigade de la 2ème division de l'armée d'observation de l'est et occupe Bitche, Metz et Phalsbourg jusqu'au 1er octobre*»

Selon Delécolle, il aurait fait la campagne d'Italie et se serait distingué à Marignan en 1859. «*Il faisait partie, rapporte-t-il dans son éloge funèbre, de cette poignée de braves, qui, assiégée dans un cimetière et décimée par les balles autrichiennes, s'ouvrit un passage à la baïonnette et culbuta un ennemi dix fois supérieur en nombre.*»

Mais cette bataille eut lieu en juin 1859 et c'est à ce moment-là qu'il est muté du 32 ème de ligne pour le 1er Zouaves par décision ministérielle du 21 juin 1859.

Il est incorporé comme zouave de 2ème classe le 26 juin; il embarque pour l'Afrique le 29; il arrive au 1er régiment de Zouaves le 1er juillet 1859.

Ses états de service précisent:

«*En Afrique 1859-1860. Embarqué pour la Syrie le 22 septembre 1860. En Syrie 1860-1861. Embarqué pour l'Afrique le 5 juin 1861. En Afrique 1861-1862 jusqu'au 27 avril 1862...*

*Il est nommé zouave de 1ère classe le 21 avril 1862.*

*Le 24 avril 1862, il reçoit un certificat de bonne conduite. et le 27, il est libéré du service par anticipation.*»

Le 23 octobre 1862, il est démobilisé après exactement 7 ans de service militaire!

Toutes les citations, excepté l'extrait du discours de Delécolle, viennent des archives historiques de l'armée de terre du Vieux Fort de Vincennes.

### **Henri Bonnerot entame une carrière juridique.**

Libéré de son activité militaire, il est engagé comme clerc d'avoué à Joigny. Rapidement, il «monte» à Paris où il poursuit cette même activité; mais alors, il s'inscrit à la faculté de Droit; avec les diplômes, il franchit les étapes dans la hiérarchie et devient principal clerc, ce qui lui permettra de devenir avoué lui-même.

«Par décret impérial du 21 avril 1869, Monsieur Henri Bonnerot, ancien principal clerc de Maître Weill, avoué d'instance à Paris, est nommé avoué près le tribunal civil de Joigny, en remplacement de Maître Delamontagne, décédé... Il prête serment en ladite qualité à l'audience du 28 Avril 1869»

Le voici donc installé à Joigny.

Dans le Journal de Joigny du 15 mai 1869, il demande un petit clerc d'une quinzaine d'années à qui il promet un bon salaire.

Dès novembre 1869 il est nommé rapporteur de la Chambre des avoués de Joigny pour l'année 1869-1870; Goetschy en est le président, Fourier le secrétaire-trésorier et Lecerf le syndic.

### **Un Républicain militant.**

Probablement, ses études juridiques à Paris l'avaient amené à fréquenter les milieux hostiles à l'Empire. A peine installé à Joigny, il entre dans un mouvement dont le but avoué est la création de bibliothèques populaires et l'organisation de conférences et de «l'instruction militaire»!

Charles Lepère et Hippolyte Ribière sont les principaux fondateurs de la **Société pour la «propagation de l'instruction populaire dans le département de l'Yonne»**. Henri Bonnerot en est l'un des membres fondateurs et, à ce titre, membre perpétuel; il en est aussi le président du cercle de Joigny.

Cette société philanthropique est en fait composée uniquement de républicains. C'est finalement un laboratoire d'idées destiné à faire germer et progresser l'idéal républicain.

Il en restera un membre influent même après la guerre de 1870 et la proclamation de la République.

En mars 1873, Javal, déjà député de l'opposition sous l'Empire, fait une conférence à Cézy sur les bibliothèques populaires dans la grande salle Cornebise en présence de près de 300 personnes de Cézy, La Celle, Béon, Villegien, Saint-Aubin... Il rend hommage au courage de ceux qui fondèrent sous l'Empire la Ligue de l'enseignement et créèrent la Société d'instruction populaire de l'Yonne; il invite les assistants à participer à la conférence de M. Bonnerot à Joigny. Le Journal de Joigny note les applaudissements spontanés qui saluèrent cette annonce.

Le 15 mars 1873, le théâtre est plein à craquer de 600 personnes venues écouter Henri Bonnerot parler de Mirabeau. Le journaliste qui rapporte l'évènement dit admiratif «Quel talent!» et publie l'intégralité de la conférence en plusieurs épisodes comme on le faisait à l'époque pour les romans.

Le 30 novembre de la même année, c'est lui qui préside l'assemblée générale de l'association en l'absence du président à l'école communale de garçons d'Auxerre; l'ordre du jour: l'organisation des cercles locaux et des conférences, le fonctionnement des bibliothèques pendant l'hiver.

Cet engagement de longue haleine au service de l'instruction populaire lui valut d'être élevé au grade d'officier d'académie.

Son militantisme républicain n'était pas caché. Pendant la campagne pour le plébiscite de 1870, il fait campagne pour le non; il est le principal orateur d'une réunion publique devant 1000 personnes rapporte le Journal de Joigny. Le camp du oui prend peur; le maire Couturat fait un appel dans la presse: «...les circonstances sont graves, le moment est solennel: d'un côté la tranquillité, la paix et la prospérité, de l'autre, la révolution, l'anarchie et la ruine! Vos suffrages en faveur du plébiscite ne saurait être douteux. Surtout pas d'abstention....»

Un comité de soutien au «oui» rassemble 72 bourgeois, dont Delécolle et Zanote, futurs maires républicains!

Si les résultats sont écrasants en faveur du «oui» au niveau départemental: 71110 contre 27892, pour l'arrondissement de Joigny, l'écart est beaucoup moins grand: 14483 contre 10607 et encore moins à Joigny même: 739 contre 640. On peut, sans conteste attribuer une part non négligeable de ce résultat à Henri Bonnerot.

Le 6 août 1870, il est candidat aux élections municipales dans une liste d'opposition au bonapartiste Couturat dirigée par Bouron, président du tribunal de commerce. A cette occasion, il envoie une lettre de protestation au journal pour l'organisation du bureau de vote. La liste Couturat est élue avec deux-tiers des voix.

Mais les événements nationaux allaient changer rapidement le cours des choses.

### **La guerre de 1870 à Joigny.**

Dès le 19 juillet, à la suite de la dépêche d'Ems, la France de l'Empire déclare la guerre à la Prusse et elle subit ses premières défaites, Reichoffen, Forbach... entre le 4 et le 6 août, Bazaine s'enferme dans Metz; le 2 septembre 1870, l'armée française, commandée par Napoléon III et Mac Mahon, encerclée dans la cuvette de Sedan est contrainte à la capitulation. Le surlendemain, 4 septembre 1870, l'Empire est déchu et la République proclamée.

Dès le 10 septembre, Ribièvre, nommé commissaire de la république pour le département de l'Yonne, arrête la révocation du maire et des adjoints et la suspension du conseil municipal. Chaudot, notaire, qui avait été candidat malheureux contre Couturat lors des dernières élections cantonales est désigné pour les fonctions de maire; 22 autres personnalités sont nommées pour constituer la commission municipale, parmi elles, Bonnerot.

Une adresse aux Joviniens proclame la Patrie en danger.

Le 12 septembre, le conseil de recensement de la garde nationale est reconstitué, de nouveaux officiers de sapeurs pompiers sont élus.

Le 17, le conseil municipal vote des crédits pour l'habillement des gardes nationaux.

Le 22, il débaptise la place Louis-Bonaparte, l'actuelle place du 1er RVY. Elle avait pris ce nom à la suite d'une délibération du 10 mai 1868, reprenant une délibération de 1806, relatant le passage et le rôle de Louis Bonaparte à Joigny; elle avait déjà porté son nom de 1806 à 1815.

Le même jour, des travaux de défense sont engagés à Sous-Villiers, un atelier de poudre et balles est créé.

Le 9 octobre, on achète 11.000 capsules-amorces pour les fusils de la Garde Nationale; on décide de réparer une guérite pour l'installer au bas de la Colinière. Un peu plus tard, sont votés les crédits nécessaires à l'achat de ceinturons et de cartouchières pour les pompiers, pour l'achat d'un local pour établir un corps de garde..., les «Dames de Joigny» sont remerciées pour la réalisation de l'équipement de 80 gardes nationaux mobilisés.

Le 30 novembre 1870, 118 gardes nationaux mobilisés (qui se déplacent comme une armée ordinaire, par opposition aux gardes sédentaires qui sont en quelque sorte une milice de défense territoriale), votent sous la présidence de Meignen, conseiller municipal, Berthe-Havard et Charles Coquard, eux aussi conseillers municipaux, étant assesseurs, pour élire leur capitaine en premier: Henri Bonnerot, avoué, obtient 117 voix; il y avait un bulletin blanc.

Le 9 novembre suivant, sous la présidence de Chaudot, maire, Peron et Lajoie, conseillers, étant assesseurs, il est élu chef de bataillon du 4ème bataillon.

Ensuite, il est élu lieutenant-colonel de la légion des gardes nationaux mobilisés de l'Yonne et de la Côte-d'Or, qui se signale lors des combats sur la Loire notamment à Neuvy, Bony, Briare; pour cela il reçoit «l'étoile des braves», selon Delécolle (il s'agit en fait de la Légion d'Honneur). Cependant, 6 Joviniens furent tués dans ces opérations; leurs noms figurent sur le monument aux morts de 1870 au cimetière communal.

### L'invasion prussienne.

Pendant ce temps-là, les gardes nationaux sédentaires ne restaient pas inactifs. Ayant appris le 16 novembre que 300 Prussiens étaient entrés dans Saint-Florentin, les gardes nationaux de Joigny, réunis en assemblée générale, décident d'aller à leur rencontre à Briennon. Le colonel Lefebvre-Mocquot nouvellement élu à leur tête rassemble les 4 bataillons joviniens, celui de Cézy et la compagnie de sapeurs-pompiers, à Laroche, le bataillon du lieu et celui de Bassou se joignent à eux pour constituer une solide troupe bien décidée.

Ils se déployèrent dans les alentours d'Esnon où seulement 300 Prussiens avaient été vus. Malheureusement pour eux, la troupe ennemie était beaucoup plus importante; il s'agissait d'une véritable armée. **La «bataille d'Esnon» du 18 novembre 1870** fut à sens unique; rapidement, les gardes durent rompre pour se replier; mais leur retraite devait être protégée par quelques courageux et certains, dont 4 Joviniens, le payèrent de leur vie. Les gardes rentrèrent chez eux pour cacher leur équipement. Cependant les Prussiens avaient investi la ville. Le général commandant, arrivé faubourg de Saint-Florentin, avait envoyé cherché le maire Chaudot (Cf Bérillon. Histoire de Joigny pendant l'invasion. Journal de Joigny. 1872) par une compagnie pour lui signifier que «la ville s'étend mise en hostilité ouverte contre les troupes de Sa Majesté le roi Guillaume ... elle paiera une contribution de 200.000 francs. Sinon, la ville sera pillée... et brûlée» La municipalité, en frappant à toutes les portes, y compris les plus humbles (12 notables répondent à l'appel pour 53 % des souscriptions; il s'agit MM. Paul Couturier, Emery, Royer-Collard, Damien, Bénard, Courcier, Grenet-Mocquot, Desenclos, Tous-saint-Moreau, Richard fils, Robillard, Ablon, banquier), réunit 80.000 francs qui sont refusés, puis, le lendemain, 110.000 qui sont acceptés, mais à condition que les 90.000 francs restant soient assortis d'un otage par tranche de 10.000!

Le 12 décembre, le conseil municipal demande que l'Etat et les communes non envahies participent; les réponses furent inexistantes ou négatives.

Il décide aussi qu'un emplacement du cimetière sera réservé pour enterrer les gardes nationaux tués à la bataille d'Esnon et qu'un monument sera érigé à leur mémoire.

Les jours suivants, il vote 4000 francs pour établir un atelier de charité; il crée un «fourneau économique».

Ce n'est pas tout, le général en chef, commandant la 11ème armée prussienne, impose au département de l'Yonne une amende de 5 millions de francs, la part de Joigny s'élevant à 81.396 francs!

Il serait fastidieux d'énumérer toutes les autres contributions occasionnées par l'occupation prussienne. Beauvais, propriétaire du petit quartier demande qu'on lui paie les dégradations faites par l'armée prussienne... Les agriculteurs, à qui on avait réquisitionné animaux et fourrage, les aubergistes (Mallet avait un préjudice de 1800 francs!), les hôteliers-restaurateurs, Langlois du Duc de Bourgogne qui nourrissait les officiers, Rogier de l'hôtel de la Poste où se trouvait l'ambulance (Infirmerie) des Prussiens, Baillet, restaurateur du Modern'Hôtel qui nourrissait les employés prussiens du chemin de fer et du télégraphe, les transporteurs, l'abattoir, les marchands de bois, de bas et chaussettes ont tous des notes impayées.

D'autres personnes réclament pour pillage de l'armée prussienne; il était évident que malgré l'imposition pour l'éviter, il y eut bien des pillages et autres exactions.

Le 31 décembre 1871, le maire fait le bilan: le coût de l'occupation a été de 728.125 francs, la ville a dû emprunter 420.000 francs!

C'est Henri Bonnerot qui liquidera ce problème car il est devenu maire de Joigny depuis mai 1871.



Portrait d'Henri Bonnerot vers 1880

### **Henri Bonnerot maire de Joigny.**

Le 15 mai 1871, est installé le conseil municipal élu les 30 avril et 7 mai. Benoît-Courtois 1 er élu fait fonction de maire; Bonnerot est en 11ème position loin derrière Couturat, Epoigny, Feneux et Lefbvre-Arrault, seuls élus de la liste bonapartiste, qui ne se présentent pas lors de l'installation.

Le 25 mai 1871, le président du Conseil des ministres arrête:

*«Sont nommés maire Bonnerot Henri et adjoints Berthe-Havard et Courcier» signé Thiers.*

Bonnerot fait une déclaration qui est reprise par la presse. Il y regrette d'être désigné par le gouvernement comme tous ses collègues des chefs-lieux d'arrondissement, comme sous l'ancien régime. Il est conscient que ses opinions bien connues et sa conduite antérieure ont été déterminantes, mais il assure qu'il sera à la disposition de tous et que, s'il ne sent pas une adhésion sincère de la population, il ne s'accrochera pas à son poste. On verra plus tard que ce n'était pas là parole en l'air.

Dans la foulée, en octobre 1871, il est élu conseiller général avec 57% des voix; il bat Couturat, l'ancien maire, tenant de l'ancien régime.

L'une de ses premières manifestations officielles sera l'inauguration du monument aux morts de la bataille d'Esnon, juste un an après celle-ci le 18 novembre 1871. Elle est précédée d'un service religieux à la mémoire des morts de la guerre; la presse se fait l'écho notamment de l'allocution improvisée du maire qui rappelle que chacun a fait son devoir et que «la Prusse s'est attirée notre haine, et tôt ou tard sonnera l'heure de la réparation»; il invite les jeunes gens à se souvenir des noms gravés sur le monument et à se montrer dignes d'eux!

Les années 1872 et 1873 verront s'amorcer ce que seront ses grandes réalisations. Dès le Conseil du 6 octobre 1872, sont évoqués:

- La demande d'un régiment de cavalerie en apportant les améliorations nécessaires au casernement; la ville peut subventionner dans la limite de 300.000 francs

- La construction d'une salle d'asile (Ecole maternelle) dans les jardins du château.

- L'agrandissement de l'école de filles.

- L'achat du château dans ce but et aussi d'en sauver les restes qui «ont une certaine valeur historique et artistique»; mais les prétentions de propriétaires, Gustave-Cuigner, sont exorbitantes; aussi une procédure d'expropriation est proposée le maire défend l'expropriation totale; 50.000 francs sont proposés; ce sera 60.000 plus les frais.

Dans une allocution, il rappelle qu' «il y a treize ans, il a été élu conseiller et nommé maire par le Président de la République; mais alors il n'y avait que trois républicains ... mais maintenant tous les conseillers sont républicains ! Il regrette les divisions occasionnées par le marché... Maintenant, précise-t-il, les séances sont publiques, c'est une bonne chose bien que la presse ne soit pas toujours bienveillante.»

**Ses grandes réalisations seront:**

- La construction du Quartier Davout .
- Le marché couvert qui souleva beaucoup de polémiques.
- La création de l'école supérieure de jeunes filles après l'achat du château.

**Construction du quartier (1) Davout et de son annexe devenu le quartier Abescat.**

Une séance extraordinaire du Conseil municipal est consacrée à ce problème le 10 septembre 1874.

Après avoir constaté que la troupe est nécessaire au commerce jovingien -Il n'y a pas d'embranchement nouveau de chemin de fer prévu (2)- , un régiment entier serait le bienvenu; mais le grand quartier, appartenant à l'Etat (La Ville en ayant la nue-propriété), ne peut contenir que 415 hommes et 280 chevaux, or, pour un régiment complet , il faut des constructions supplémentaires capables de loger 385 hommes et 320 chevaux. Le petit quartier Delapierre étant petit, mal commode et coûtant fort cher à la Ville, il serait judicieux de construire un nouveau quartier.

Un projet de protocole est signé:

«La Ville s'engage à mettre gratuitement les terrains à disposition.

«Elle s'engage à avancer les 500.000 francs nécessaires à la construction.

«Elle s'engage à fournir 15 à 16.000 litres d'eau après avoir amené l'eau de la Ville au quartier.

«Elle s'engage à éclairer au gaz les voies reliant la ville et le quartier.»

Les dépenses ne seraient pas supérieures à celles du loyer Beauvais pour le petit quartier.

Un emprunt de 550.000 francs est voté; un plan d'amortissement élaboré et les impôts augmentés de 0,20 centimes sur les 4 contributions.

1 - Un quartier est à la cavalerie ce que la caserne est à l'infanterie.

2- Le Dr Petit, conseiller municipal, sera chargé, au début de 1875, d'une mission auprès du PLM pour obtenir la construction de magasins et d'un dépôt de matériel « la ville étant prête à de grands sacrifices»; il est reçu très cordialement, mais il essaie un refus poli, en lui rappelant «le regrettable incident de 1849, qui avait obligé la Compagnie de transférer à Laroche la gare qu'elle avait projetée à Joigny»

## Le marché couvert<sup>1</sup>

L'essor du commerce a toujours été la préoccupation primordiale pour les différents conseils municipaux. On a vu que c'était la raison essentielle qui avait poussé les édiles joviniens à construire une autre caserne - avoir un plus grand nombre de soldats sur place.

C'est aussi pour cette raison, qu'aux 5 foires existantes (2 janvier, lundi de Pâques, 10 août, 14 septembre et 1er octobre), 7 autres furent demandées et obtenues en juillet 1875 le dernier samedi des autres mois, y compris en mai pour remplacer la foire du 28 mai qui tombait en désuétude.

Dès 1872, le projet de création d'un marché couvert avait été soulevé: ... L'arrêté Couturat du 14 avril 1859, qui prévoyait la répartition des marchands forains depuis le petit marché de la place du Pilori et le haut de la Grande Rue, n'est pas respecté. Faut-il le maintenir ou le modifier? Les forains sont réticents à s'installer en haut et encombrent le bas de la Grande Rue; d'autres ne viennent plus ...

Mais, le problème reste en suspens bien que les choses, à l'évidence ne s'arrangent pas. En fait, on le verra, les avis sont très partagés.

Le 9 juin 1881, une commission «du marché couvert» présente 4 projets:

- Projet n°1: Dessous de Saint-Thibault jusqu'à la Grande Rue.
- Projet n°2: Le long de la rue de la Mortellerie jusqu'à la Grande Rue.
- Projet n°3: Entre la rue Saint-Jacques, la rue des Menuisiers, la rue du Puits Chardon et la rue Bourg-le-Vicomte.
- Projet n°4: Promenade du Midi.

Quelqu'ils soient les projets coûtent à peu près 100.000 francs; mais, pour les 3 premiers, il faut ajouter environ 300.000 francs d'expropriations.

La majorité est pour la dernière proposition, mais une forte minorité est très réticente. Le maire propose alors que les forains s'installent à l'essai sur la promenade; les voix se partagent également; alors il est décidé d'attendre un an.

Le Dr Leriche, nouvellement élu en mai 1882, est chargé du rapport; il met l'accent sur l'hygiène et fait référence à la récente épidémie de fièvre typhoïde, pour conclure «Il ne faut pas installer le marché en ville» On étudie alors différentes solutions, mais les opposants Berthe et Chailley en tête sont formels: «Ce projet mine le commerce»? La passe d'armes est sévère. Le maire met aux voix en disant qu'il appliquerait la décision: 13 pour, 5 contre et au bout du compte 8 démissions.

---

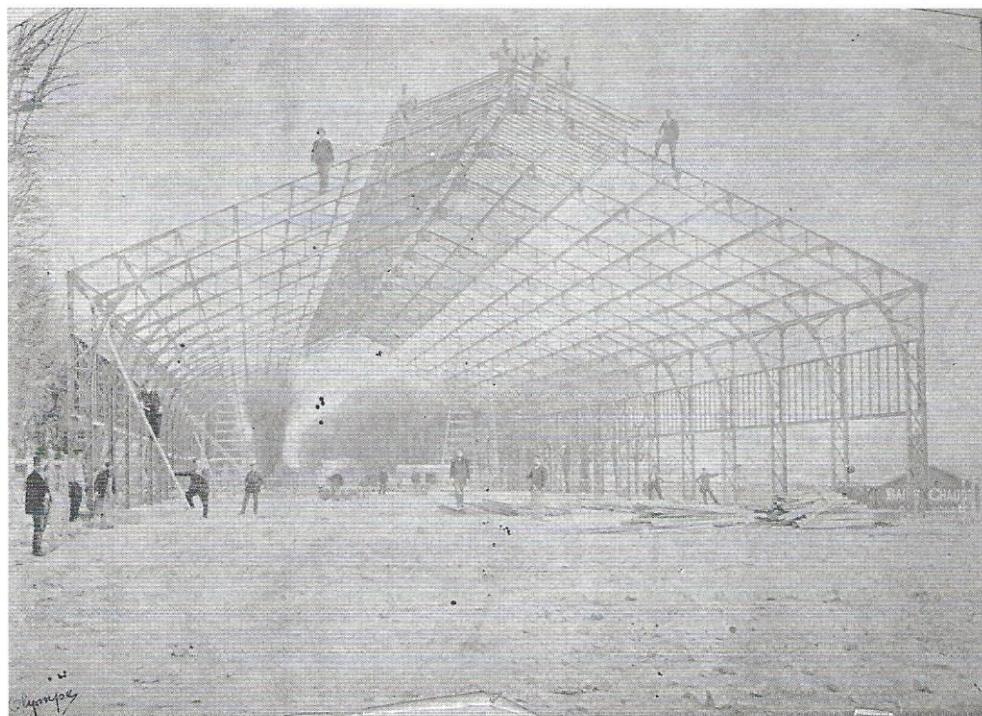
1. Cf n° spécial «Marché couvert» par G. Macaisne - Echo de Joigny n° 41 - 1987.

Le 18 juin 1882, 9 nouveaux conseillers sont élus tous favorables à l'implantation sur la promenade du midi; parmi eux le commandant Hück qui sera élu 2ème adjoint; Delécolle avait déjà été élu premier adjoint après la démission de Berthe. C'est le commandant Hück qui sera le rapporteur de la commission chargée de l'exécution de la construction du marché. Un concours est ouvert pour la construction d'un bâtiment de 75 mètres de long et 24 mètres de large, le plus près possible du pont en ménageant le chemin de halage, accessible sur les 4 faces, avec un sol bitumé ou dallé en portland, lavable à grandes eaux qui s'évacueront vers la rivière. C'est Lefort et Roblot, architectes à Sens qui gagnèrent le concours. La construction sera confiée à l'entreprise Moreau frères avec qui il y aura problème de même qu'avec les ponts et chaussées pour le chemin de halage. Tout s'arrangera, en plaidant!

Aux élections de mai 1884, la liste Bonnerot passe entière, lui en tête, sauf le commandant Hück qui n'aura été conseiller (et adjoint) que 2 ans!

Il fut ensuite décidé de construire 48 cases pour 4560 francs.

Dès le premier été, le lanterneau fut doublé de toiles pour couper les rayons du soleil; ce procédé s'avéra efficace, mais ne fut pas pérennisé.



Le marché couvert en construction 1884.

## Les problèmes scolaires et religieux.

Ces deux problèmes, au début de la IIIème République sont liés. L'un des soucis primordiaux des Républicains sera de laïciser l'école. Le paroxysme de cette lutte verra son acmé en 1905, avec les lois de séparation de l'église et de l'Etat.

On constatera, toutefois, que Bonnerot n'est pas un intégriste, en effet, par exemple, lors de l'inauguration du monument aux morts de la guerre de 1870, il fait dire une messe pendant laquelle il prend la parole et rend notamment hommage au prêtre pour leur conduite pendant ces tristes événements.

En 1872, est décidé l'agrandissement de l'école de fille et la création d'une salle d'asile; or les propriétaires du château, les époux Kreiff-Cuignet, sont décidés à vendre, mais leurs prétentions sont exorbitantes. Le maire souhaite toutefois acquérir l'ensemble du château qui a «une certaine valeur historique et artistique», il demande d'engager une procédure d'expropriation. Un an après, c'est Henri Bonnerot, bien qu'il ne soit plus maire qui est désigné par le Conseil pour assister l'avoué de la Ville dans la procédure. Cette partie du château sera achetée 60.000 francs

En 1878, les choses se gâtent: En janvier, tout de suite après les élections qui virent la liste républicaine élue en totalité; le conseil repousse une demande de subvention des Ecoles des Frères, puisqu'il est décidé de l'attribuer à une école laïque. La reprise des locaux est votée par 15 voix contre 8.

Au mois d'août, le conseil vote la création d'une deuxième école publique et le remplacement des institutions congréganistes par des laïques.

Un an après, est créé un cours d'enseignement pour jeunes filles.

On envisage la création d'une école supérieure de jeunes filles en même temps qu'il est demandé au maire d'interdire les processions religieuses en ville, car «elles blessent la liberté de conscience de certains». A la majorité les processions ne sont «autorisées qu'à l'intérieur de la vieille ville à condition qu'elles n'empêchent pas la circulation».

Dans le même temps, la place Saint-André devient place de la République.

La fabrique de cette paroisse ayant réclamé une subvention, on lui conseille de supprimer l'organiste et l'entretien de l'orgue. Un membre du conseil demande purement et simplement la suppression de la paroisse ; en comparant avec les autres villes du département, il y en a au moins une de trop à Joigny! (Cf.) Le conseil municipal, à la majorité, refuse la subvention mais maintient la paroisse.

En août 1881, on revient à la charge, il est fait remarqué que le presbytère de Saint-André est dans le château au dessus de l'école de fille, «les fenêtres donnent sur la cour de l'école et se trouvent même situées au-dessus des lieux d'aisances».

Or, on a besoin de tout le château, car la création de l'EPS de jeunes filles est décidée: «Mademoiselle Saffroy dirigera l'école de filles et l'EPS avec deux adjointes».

En 1884, Mademoiselle Schlatcher, la nouvelle directrice de l'EPS demande la création d'un pensionnat;

Le petit quartier de M. Beauvais va recevoir le petit séminaire, aussi la transformation du collège en plein exercice est-elle demandée à l'Etat avec prise en charge des professeurs et création de bourses d'Etat.

### **Les autres décisions de la fin de la mandature d'Henri Bonnerot.**

Le 18 mars 1883, le conseil décide le changement d'appellation de plusieurs rues:

- La rue Boursin et le boulevard du Luxembourg deviennent le boulevard Lesire-Lacam.
  - La rue du Puits Chardon devient la rue Davier.
  - La rue Bourdin depuis la rue du Puits-à-Berniquet devient le rue Rambaud.
  - La rue des Boucheries devient la rue de L'Hôtel-de-Ville.
- (L'avenue du Faubourg du Pont avait déjà reçu le nom de Gambetta)

Dans la même séance, 1000 francs sont attribués à la caisse des écoles pour l'habillement de la compagnie scolaire.

Les jours de foires et marchés, MM. Poupard et Lefébure, vétérinaires à Joigny sont chargés de l'inspection sanitaire.

Les courses hippiques tenaient une place importante.

En 1884, les recettes des courses s'élevaient à 3375 francs et les dépenses à 2892. Il est envisagé, l'année suivante, d'acheter les tribunes de Poissy pour le champ de course d'Epizy. Finalement, on vote 5000 francs pour en construire des tribunes neuves à «l'hippodrome»; en même temps on vote 2500 francs pour le prix de 1885; il est décidé, en outre, de tirer un feu d'artifice le soir des courses pour retenir les «étrangers».

En mai 1885, deux conseillers sont délégués pour assister aux obsèques de Victor Hugo.

L'ancienne gendarmerie du quai de Paris est mise en vente; elle avait été acquise par la Ville en 1781 pour installer la maréchaussée.

## 1885, Henri Bonnerot est élu député de l'Yonne.

L'élection eut lieu en octobre. Il s'agissait d'un scrutin de liste départemental, mais majoritaire et individuel.

Il était présenté sur la liste du Congrès républicain départemental représentant les «Opportunistes», dont le fondateur avait été Gambetta, qui voulait rallier à l'idéal républicain les royalistes orléanistes et les bonapartistes en ne les choquant pas; cette théorie vit son apogée avec Freycinet et Jules Ferry. Au premier tour, seul Jules Rathier est élu; Henri Bonnerot est élu au second tour de même que E. Javal, Alexandre Dethou, Paul Bert et Houdaille, c'est-à-dire la liste complète.

### **Henri Bonnerot meurt brutalement le 28 janvier 1886.**

Le Journal de Joigny rapporte qu'Henri Bonnerot avait passé la soirée du 27 à lire chez lui, à Paris 22, rue Cambon; il s'était couché vers 11 heures. «Réveillé à deux heures du matin par une douleur atroce au cœur, il a eu la force de s'habiller et d'appeler la femme qui le servait à Joigny. « *Je suis perdu, lui a-t-il dit, je vais mourir* ». Et comme la domestique voulait réveiller Madame Bonnerot, le moribond l'en a empêché en disant «*Laissez tranquille ma pauvre mère, elle apprendra assez tôt qu'elle a perdu un fils; prévenez mes frères et surtout ne quittez pas ma mère qui a besoin de vous.*»

Il décède à son domicile parisien vers trois heures, «d'une rupture d'anévrisme» dira le médecin constatant son décès. Cependant la symptomatologie décrite, tant les jours précédents que lors de la crise terminale, fait plutôt penser à un infarctus du myocarde.

A Joigny, c'est la stupéfaction.

Le jour même, le 1er adjoint Delécolle, prononce une allocution pour lui rendre hommage et adresser les condoléances du Conseil à Madame Bonnerot et à sa famille.

Le Conseil délibère: «*Les obsèques de Monsieur Henri Bonnerot, avoué, maire, conseiller général, député de l'Yonne, chevalier de la Légion d'honneur, officier d'académie, auront lieu aux frais de la Ville de Joigny. A cet effet, une somme de 1000 francs sera prélevée sur les fonds libres.*»

Le journal de Joigny publie le faire-part de décès et avis d'obsèques suivant:

«*Vous êtes priés d'assister aux obsèques de Monsieur Henri Bonnerot avoué, maire de la ville de Joigny, conseiller général, député de l'Yonne, officier d'académie, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé le 28 janvier courant à Paris, rue Cambon 22.*

*De la part de Madame Veuve Bonnerot, sa mère, M. et Mme Jules Héliard, M. et Mme Samuel Bonnerot, M. et Mme Delacroix, M. et Mme Théophile Bonnerot, M. Charles Bonnerot et M. Gabriel Bonnerot, ses frères, beaux-frères, soeurs et belles-sœurs.»*

Le samedi 30 janvier 1886, ont lieu les obsèques parisiennes d'Henri Bonnerot. Est notée une grande affluence de notabilités politiques et administratives. Les honneurs militaires lui sont rendus par un bataillon du 74 ème de ligne; drapeau et musique en tête. Le char disparaît sous les couronnes, parmi lesquelles on remarque celle du Cercle républicain de l'Yonne à Paris.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. Guichard, sénateur, Dethou, député, Arnault de l'Ariège, conseiller général remplaçant Paul bert empêché, Laffon, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur. Le deuil est conduit par ses frères, MM. Héliard, son beau-frère et Samuel Bonnerot, son oncle.

Le cortège rejoint la gare de Lyon, où sont rendus les derniers honneurs prononcés par Jules Guichard, vice-président du conseil général de l'Yonne, Javal, Houdaille, Rathier, députés de l'Yonne et cinq autres députés.

Le corps arrive à Joigny le même jour par le train de 5 heures. Il est accueilli par le Sous-Préfet, les membres du tribunal, le colonel Rey, le conseil municipal tout entier, un grand nombre d'amis. Le char funèbre est conduit à l'hôtel de ville où il est veillé toute la nuit.

Le dimanche 31 janvier 1886, les habitants défilent toute la matinée devant le corps exposé dans une salle d'honneur de la mairie.

L'après-midi, malgré un temps épouvantable, sous une pluie diluvienne, plus de 3000 personnes venant de tout le département accompagnent le cercueil du député-maire. Parmi elles les sénateurs, les députés, le préfet, tous les sous-préfets, le conseil de préfecture, dix conseillers généraux, cinq conseillers d'arrondissement, les membres du tribunal civil de Joigny, de nombreux maires, conseillers municipaux, instituteurs, le conseil municipal de Neuilly, le Cercle républicain de l'Yonne à Paris représenté par trois de ses membres MM. Deschamps, Moreau et Barrat, toutes les sociétés, secours mutuel, gymnastique, sapeurs pompiers, la Lyre, le collège, l'école supérieure de Jeunes filles, les écoles de garçons «et de filles la commission administrative de l'hôpital.

A 1 heure, le cortège se met en route, conduit par la famille comme à Paris, suivie des élèves des écoles et des sociétés musicales qui jouent des marches funèbres.

Les cordons du poêle sont tenus par Jules Guichard, sénateur, vice-président du conseil général, Paul Bert, Dethou, députés, Regnault, président du tribunal civil de Joigny, Rapp, colonel du 6ème Dragons, Meignen, président de la chambre des avoués et Roubé, deuxième adjoint.

Sur le parcours, de l'hôtel de ville au cimetière, les becs de gaz sont allumés et voilés de crêpe, les magazins sont fermés.

Au cimetière, six discours sont prononcés:

Après celui du préfet, Jules Guichard rappelle qu'il a été un concurrent heureux de Bonnerot aux sénatoriales, mais jamais son adversaire; il rapporte lui aussi le fait d'arme de Marignan.

Son ami et collègue député, Paul Bert, constate qu'après Mathé, Guichard, Ribièvre et Lepère, Henri Bonnerot est le 5 ème homme politique qui meurt en 18 mois. (Nommé gouverneur de l'Indochine, il devait lui aussi mourir jeune un an seulement après notre héros dans la lointaine colonie.) Il rappelle aussi le tribun républicain du conseil général qui avait souvent eu raison du préfet pendant les «périodes réactionnaires des 24 et 16 mai». Il se plaît à rappeler l'homme de consensus qu'il a souhaité être pour rassembler les différentes tendances des républicains. Et puis, il s'adresse à l'ami lui-même: « *Hélas! Qui m'aurait dit, il y a 8 jours à peine, alors que, dans une fête intime, tu me souhaitais avec une grâce charmante et affectueuse le succès dans l'oeuvre que j'entreprends et où sont engagés les intérêts supérieurs de la Patrie, qui m'aurait dit que la mort planait sur nous et qu'elle allait te saisir à quelques heures de date, ne me permettant de répondre à tes souhaits que par d'inutiles plaintes et la promesse d'un éternel souvenir...* »

Ensuite Delécolle retrace sa vie depuis Neuilly, ses passages au collèges de Joigny puis d'Auxerre, l'armée avec le fameux couplet de la bataille de Marignan, le retour et les études de Droit, la lutte contre l'Empire et le plébiscite, la guerre de 1870 et son comportement qui lui vaut «l'étoile des braves», c'est-à-dire la Légion d'honneur, ses élections et ses nombreuses réalisations en tant que maire.

Deschamps, du Cercle républicains de l'Yonne, met en avant son idéalisme et son combat pour la République.

Enfin M. Godeau, adjoint au maire de Neuilly empêché, rappelle bien sûr ses origines et l'ami d'enfance qui n'avait pas oublié son village natal.



Monument funéraire  
d'Henri Bonnerot,  
au milieu de  
l'allée principale  
du cimetière de Joigny

Détail du monument:  
le buste de bronze,  
signé du sculpteur  
Marie Cadoux



Le culte de la mémoire d'Henri Bonnerot ne s'arrêtera pas là car le Conseil municipal prend 2 décisions importantes:

• La rue de la Mortellerie et la place du Jeu de Paume où il habitait sont rebaptisées de son nom qu'elles portent encore de nos jours.

• «*Tout d'abord lui éléver un monument payé par souscription*».

La réalisation en fut confiée à Cadoux «*qui a connu et était l'ami de M. Bonnerot*» dira Dethou, lui aussi député de l'Yonne, dans une lettre adressée au secrétariat d'Etat du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts le 8 août 1886.

Les conseillers municipaux, d'emblée, s'inscrivent en tête de la souscription, chacun pour 200 francs; rapidement d'autres sommes parviennent à la mairie quelquefois de régions lointaines.

Le buste seul est signé de Marie Cadoux, condisciple de Peynot, et daté de 1887.

Le monument est situé dans l'allée principale face à la porte d'entrée du cimetière.

Sur la pyramide est noté:

MAIRE, CONSEILLER GENERAL, DEPUTE, CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR, OFFICIER D'ACADEMIE.

Sur le socle, ses dates de naissance et de mort, 1838-1886.

Sur le dé: A HENRI BONNEROT.

Sur la base: MAIRE DE JOIGNY 1871-1886.

Il avait marqué la vie à Joigny au début de la troisième République comme, à la suite, son successeur, Félix Bésnard, qui sera le maire de la Belle Epoque.

